



COMMUNIQUE

Montreuil, le 24 juin 2008

Des propositions salariales inacceptables

Ce matin, s'est enfin tenue la première séance de négociations salariales dans la fonction publique pour la période 2009-2011.

Alors que ces négociations auraient dû initialement se dérouler au printemps, le gouvernement a attendu la veille des congés, cherchant ainsi à se mettre à l'abri d'un conflit sur un sujet sensible pour les agents de la fonction publique. La CGT a dénoncé de telles pratiques tout comme celles consistant à remettre aux organisations syndicales les propositions gouvernementales la veille au soir de la négociation, et à ne prévoir que deux séances (le 24 juin et 3 juillet).

La CGT a réaffirmé son attachement à des négociations annuelles. En effet, en matière de conjoncture économique, il est difficile de prévoir quelle sera la situation dans 2 ans. Le gouvernement ne prévoyait-il pas en début d'année une inflation de 1,7% ? On sait aujourd'hui ce qu'il en est !

Sur le fond, au moment où l'INSEE annonce un taux d'inflation à 3,2% pour 2008, et que dans le même temps, la perte du pouvoir d'achat des personnels s'élève à 10,13% (prix Insee avec tabac) depuis 2000, le gouvernement n'annonce aucune mesure supplémentaire pour 2008.

Les agents de la fonction publique devront se contenter de +0,5% en mars et +0,3% en octobre 2008. Sans compter l'absence de compensation des pertes enregistrées depuis 2000.

Pour la période 2009 - 2011, les propositions s'inscrivent dans la règle imposée par le gouvernement, du financement assuré par la moitié des économies réalisées avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. C'est une véritable cure d'austérité dont les fonctionnaires doivent faire les frais.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est reconduite pour 2008 et 2011. Le gouvernement pérennise de fait ce dispositif, quoiqu'il en dise et comme nous l'avons prévu dès sa création en février 2008. La CGT tient à réaffirmer que la GIPA ne compense pas la réalité des pertes de pouvoir d'achat, que seules l'augmentation de la valeur du point d'indice et une refonte de la grille indiciaire peuvent permettre.

Concernant l'augmentation de la valeur du point d'indice, le gouvernement propose, toujours pour la période 2009-2011, une augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet de chaque année et pour 2009 une hausse supplémentaire de 0,3% au 1^{er} octobre. Cette proposition frise la provocation !

Les propositions de reconstruction des grilles des catégories A et B seront engagées en 2008. Les agents de catégorie C, qui composent la majorité des fonctionnaires devront se contenter de la revalorisation de la grille indiciaire telle que décidée par le gouvernement et les organisations syndicales signataires de l'accord du 21/02/2008. Ces dispositions sont à ce point insuffisantes qu'elles n'empêcheront pas le salaire minimum de la fonction publique de repasser dès le 1^{er} juillet 2008 en dessous du SMIC !

L'autre partie des propositions gouvernementales porte sur les régimes indemnitaires, appelés à constituer la part la plus importante de la rémunération. Les ministres proposent :

- la mise en place « d'une prime de fonctions et de résultats », dans un premier temps pour les Attachés d'Administration ;
- la mise en place d'une prime « d'intéressement collectif » liée à la réalisation d'objectifs chiffrés fixés annuellement.

Ces mesures constituent la pierre angulaire des intentions gouvernementales quant à l'avenir de la fonction publique placée sur une vision uniquement comptable.

La dernière partie des propositions gouvernementales (frais de transport par exemple) ne relève pas de la rémunération.

A ce stade la CGT considère que le compte est loin d'y être, et que d'ici au 3 juillet le gouvernement doit revoir sa copie !!



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

Section de :

MOTION

à

Messieurs les Ministres de la fonction publique

Ce 24 juin, vous avez ouvert un cycle de négociations triennales salariales dans la Fonction publique. En premier lieu, nous réaffirmons que la question des traitements dans la fonction publique doit faire l'objet de négociations annuelles. Quant à vos propositions pour la période 2009-2011, elles ne sont pas de nature à répondre aux besoins de l'ensemble des agents, tant en terme de rattrapage que de maintien et de progression du pouvoir d'achat.

Vous présentez des mesures d'individualisation de la rémunération, notamment au travers de la politique indemnitaire, y compris avec une « prime d'intéressement collectif », qui sont pour nous inadmissibles. Loin d'amener une réponse digne de ce nom aux agents, elles affaiblissent les garanties collectives contenues dans la grille indiciaire.

Pire, en faisant l'impasse sur une augmentation de la valeur du point d'indice pour 2008, au-delà des 0,8% déjà annoncés et alors que l'INSEE prévoit une inflation à 3,2%, vous aggravez la perte du pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels. La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ne peut être la réponse adéquate.

Nous exigeons tout d'abord, au vu de l'aggravation de l'inflation et donc des pertes de pouvoir d'achat, que soit garanti le maintien du pouvoir d'achat du point indiciaire sur l'année 2008.

Nous demandons ensuite la compensation des pertes enregistrées depuis 2000. La refonte des grilles indiciaires doit être engagée sans délais avec un salaire minimum à 1.500 euros, un doublement du traitement entre le début et la fin de carrière, une amplitude de la grille allant de 1 à 5,5 avec intégration des régimes indemnitaires dans le traitement.